Image not found or type unknown

Validité du compromis de vente

Par **Alains1**, le **10/09/2015** à **11:00**

Bonjour,

Voici les faits :
Nous avons signé le 1er juillet un compromis de vente nous engageant à acheter un bien immobilier. Le compromis stipule que nous nous engagions à fournir une proposition de prêt au 1er septembre 2015. Nous avons déposé deux demandes de prêt auprès de 2 organismes bancaires différents. A ce jour les dossiers sont toujours à l'étude (probablement à cause des vacances d'été). Hier nous avons reçu un recommandé du vendeur nous demandant de fournir l'acceptation ou le refus de prêt. Nous ne l'avons pas évidemment. Nous savons de source sure que le vendeur a trouvé un acheteur plus offrant, c'est pourquoi il cherche à rendre caduque le compromis.
Quelles sont nos possibilités pour le faire attendre ?
Avons-nous moyen de reporter la date de réitération prévue le 1er octobre, avec délai de prorogation incompressible au 27 octobre ?
Risquons-nous quelque chose ?
Merci de votre réponse,
Bien cordialement,
AS

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés